



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

BREBIS ET GRANDES CULTURES DES COMPLÉMENTARITÉS POSSIBLES À ACTIVER EN LIMAGNE !

La diversification est souvent une question que chacun se pose lorsque son système atteint des limites économiques, sanitaires ou sociales. L'installation d'un atelier ovin dans un système céréalier est une des pistes qui peut correspondre aux agriculteurs ayant une affinité pour l'élevage et promouvoir des projets d'installation. Créant de la valeur sur l'exploitation grâce à une diversification des revenus, l'atelier ovin permet aussi de passer une étape de plus vers l'agroécologie et de proposer des débouchés supplémentaires.



Ovins et grandes cultures : une formule gagnante entre intra et inter exploitation

La complémentarité des deux ateliers peut être un facteur de durabilité de l'exploitation et ce à différents niveaux : sociaux, agronomiques, environnementaux, techniques et économiques.

SOCIAUX

- La mixité d'ateliers est un créateur de liens sociaux.
- L'élevage ovin bénéficie d'une image positive qui permet de renforcer le lien avec le voisinage.
- Créer un atelier ovin, c'est un moyen de conforter la place du salarié présent, puisque les pics de travail en élevage ovin peuvent se concentrer à une période où les travaux des cultures cessent. Cela permet aussi de favoriser l'installation d'un nouvel associé dans une exploitation céréalière.



"La production ovine m'a permis de créer du lien avec mes associés, les autres agriculteurs, et le public. Les brebis suscitent la curiosité en plaine et sont des vecteurs positifs de notre métier d'agriculteurs."

AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

• Résistance aux aléas climatiques

L'ajout d'un atelier d'élevage en système céréalier a des effets agronomiques positifs indéniables. La baisse de productivité observée dans les systèmes de grandes cultures aujourd'hui est sans nul doute liée aux aléas climatiques.

Cependant, la fertilité des sols et la diversité des systèmes de culture sont présentées comme des facteurs de résilience du système et d'adaptation aux aléas, notamment grâce à des niveaux de matières organiques dans les sols plus élevés.

• Valorisation des cultures fourragères

La mise en place d'un atelier ovin apporte une valorisation des cultures fourragères (prairies, luzerne, etc.) utilisées comme « tête de rotation ». De plus, leur introduction dans des systèmes de cultures à dominante céréales à paille (blé, orge...) réduit la pression adventices « graminées » (ray-grass, vulpins...) et par conséquent l'utilisation de produits phytosanitaires et le risque de résistance aux herbicides.

Suivant la composition de la prairie et sa date de récolte, la valorisation peut aller de 175 à 230 €/t



Les brebis consomment la luzerne, en foin ou au pâturage

• Fixation de l'azote atmosphérique

Les légumineuses permettent d'une part de fixer l'azote atmosphérique et d'en faire bénéficier les cultures suivantes par une minéralisation progressive de l'azote accumulée dans les racines et dans les parties aériennes non récoltées. Par exemple, une luzerne de 3-4 ans peut restituer 200 unités d'azote par ha aux cultures suivantes (environ 50 unités par an durant 4 ans) selon des travaux de l'INRAE de Clermont Ferrand. D'autre part, leur système racinaire pivotant améliore la structure physique du sol (structure, drainage...).

Capacités de fixation de quelques légumineuses
(Source : Bottomley et Myrold, 2007)

	Soja	Pois	Luzerne	Trèfle blanc
N2 fixé (kg/ha/an)	60 - 115	50 - 100	130 - 250	200



"Les céréales et la paille produites sur l'exploitation me permettent d'alimenter les brebis et d'asseoir mon autonomie."

"La troupe ovine assure la production de fumier utilisé directement sur mes cultures pour réduire les achats d'engrais."

"Introduire de la luzerne dans mes rotations a un vrai effet bénéfique dans ma conduite agronomique, notamment pour nettoyer les parcelles et entre dans la ration de mes animaux."

• Association avec les couverts végétaux ou dérobées d'intercultures

La mise en place des couverts d'interculture, pâturés ou non, a un effet sur la fertilité du sol (amélioration de la structure et de la vie du sol, diminution des risques de battance et d'érosion). A titre d'exemple, un couvert pâturé par les brebis apporte 6 kg d'azote par ha. Les couverts permettent ainsi de réduire la consommation de carburant liée au travail du sol, voire de faciliter la transition du système de culture vers des techniques d'agriculture de conservation des sols. Les intercultures peuvent être exploitées comme ressource fourragère. Leur pâturage par des ovins est une bonne alternative au broyage, permettant d'économiser du temps de travail et du carburant.

PÂTURAGE DES BREBIS :

- Économie de 30 €/ha de charges de mécanisation générée par le pâturage des couverts par les brebis par rapport à leur broyage, hors main-d'œuvre.
- Diminution de la charge de travail de 30 mn/ha

• Apport de matière organique

La troupe ovine permet une production de fumier durant la période d'hivernage, directement épandable sur les cultures. Cet apport de matière organique réduit l'usage et l'achat de fertilisants minéraux.

EXEMPLE : DÉJECTION PRODUITE EN BÂTIMENT AIRE PAILLÉE

Effectif : 250 brebis et béliers, logés durant 4 mois en bâtiment

Production : 140 t de fumier, d'une valeur de 6,7 kg d'N / 4 kg de P / 12 kg de K par tonne

TECHNIQUES

Le pâturage des ovins dans une exploitation céréalière permet de :

- Diversifier et étaler la disponibilité de ressources fourragères sur l'année (gain d'autonomie alimentaire, diminution des achats d'aliments),
- Couvrir les besoins alimentaires des brebis via la pâture d'intercultures, des luzernes, des céréales, ...
- Extensifier le système de production en limitant le recours à l'agrandissement.

► Planning potentiel de pâturage des différents types de surfaces

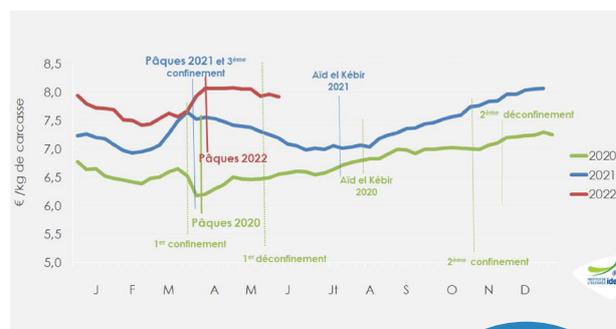
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Prairies temporaires ou permanentes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Luzerne				X	X	X	X	X	X	1 ^{ères} gelées		
Couverts d'interculture									X	X	X	X
Pâturage des céréales au tallage	X	X										X

ÉCONOMIQUES

La diversification des revenus permise par la création d'un atelier ovine viande sécurise l'exploitation céréalière. Le troupeau ovine peut en effet créer de la valeur ajoutée grâce aux cours porteurs de l'agneau tout en valorisant les coproduits de l'exploitation comme la paille et les couverts végétaux.

La filière ovine locale est organisée pour accompagner techniquement les nouveaux installés et commercialiser leurs animaux via des coopératives agricoles, des marchands de bestiaux et des marchés.

► Prix moyen pondéré de l'agneau (source : GEB - Institut de l'Elevage d'après FranceAgriMer)



"Les ovins comblent le déficit des céréales quand les cours sont bas !
2 Ateliers, c'est 2 sources de revenus."

En savoir plus :
Consulter
Tendances Lait&Viande
<https://www.tendances-lait-viande.fr/>

Créer un atelier ovin dans une exploitation : les points clefs

Le système de reproduction est à réfléchir dès la mise en place de l'atelier ovin. C'est autour de ce système de reproduction que tout va s'organiser (travail – bâtiment- stocks fourragers et pâturage...). En production ovine, les systèmes de reproduction sont variés (1 ou plusieurs périodes d'agnelage par an, système accéléré...).

L'éleveur va pouvoir adapter son système de reproduction et sa conduite d'élevage en fonction de ses objectifs de production et de la structure de son exploitation, selon :

- La surface, le parcellaire et le potentiel fourrager,
- Le temps, l'organisation du travail,
- La main-d'œuvre,
- Les bâtiments et les équipements.

Constituer son cheptel est une étape fondamentale qui repose sur des règles à respecter :

- Définir la taille de son troupeau et sélectionner une race de brebis selon le système de reproduction et le mode de commercialisation des animaux choisis,
- Anticiper la réservation des animaux un an à l'avance,
- Se faire accompagner pour trouver les animaux les plus adaptés au système et réaliser un tri rigoureux avec un technicien,
- Limiter les achats cheptels différents, pour réduire les problèmes sanitaires,
- Privilégier les achats d'agnelles sélectionnées pour garantir de bonnes performances.



Un technicien en appui pour être accompagné

Dans les systèmes ovins-céréales, la production ovine doit facilement trouver sa place pour limiter les contraintes de travail. Le choix d'un agnelage par an par brebis semble adapté aux objectifs de production et aux contraintes de l'exploitation. En revanche, pour ne pas pénaliser les résultats techniques, le système « 1 agnelage par an par brebis en 2 périodes » est recommandé.

	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Lot des mises bas d'automne			Mise bas			Vente d'agneaux				Mise en lutte			
Lot des mises bas de printemps			Mise en lutte				Mise bas				Vente d'agneaux		

Cette conduite est basée sur une division du troupeau en 2 lots pour :

- Répartir la charge de travail,
- Améliorer les performances de reproduction,
- Étaler les ventes.

EN BREF...

- Les brebis mettent bas une seule fois par an.
 - Le troupeau est conduit en 2 périodes de mise bas par an : automne et printemps, automne et hiver, été et hiver.
 - Les brebis vides sont remises en lutte pour l'agnelage suivant.
 - Les luttés durent 40 jours en automne et 55 jours au printemps.
 - Le nombre de béliers nécessaires est de 1 pour 25 à 30 brebis : lutte en contre-saison de mars à juillet.
 - Le nombre de béliers nécessaires est de 1 pour 35 à 40 brebis : lutte en saison d'août à décembre.
 - Les agnelles sont achetées ou conservées sur le lot d'agnelage d'automne. Elles sont mises en lutte à 12 mois pour agnelier au printemps suivant.
- Dans le cas d'achat, anticiper la réservation auprès du technicien de la coopérative ou de l'organisme de sélection.
- 1/3 des béliers et 20% des brebis sont à renouveler chaque année.
- Les meilleurs béliers sont disponibles en sortie de station de contrôle individuel ou de centre d'élevage.

Prendre conseil
auprès d'un technicien
spécialisé pour
la constitution
du troupeau

*"L'élevage est une autre activité, elle ne s'improvise pas.
Les bêtes ça ne se conduit pas comme un champ de blé."*

*"Pour un agriculteur novice, le suivi par un technicien ovin est essentiel
pour bien conduire son système. "*

*" Cette double production a de vrais intérêts mais nécessite
de la technicité, un minimum d'équipement
et un besoin de surface adaptée."*



Pour en savoir plus,
consulter le guide à
l'installation : [https://
www.inn-ovin.fr/
suivez-guide-sinstaller-
elevage-ovin/](https://www.inn-ovin.fr/suivez-guide-sinstaller-elevage-ovin/)



Trois simulations de création d'un atelier ovin viande dans une exploitation céréalière

Profil exploitation : ferme type grandes cultures avec une SAU de 104 ha, assolement diversifié avec irrigation possible (profil coteaux de Limagne).

Troupeau : 300 brebis et agnelles ; 10 béliers.

3 simulations ont été réalisées avant et après intégration d'un atelier ovin viande dans une exploitation céréalière avec un maintien des cultures et des surfaces irriguées.

Description de l'exploitation initiale :

55 ha blé tendre
5 ha de maïs
10 ha d'orge
10 ha de tournesol
5 ha de lin
5 ha de colza
10 ha de maïs semences
4 ha de jachère
Main-d'œuvre : 1 UMO



CAS N°1 :

Intégration de 16,8 ha de luzerne et utilisation de 10 ha de PP à mobiliser

CAS N°2 :

Intégration de 6 ha de luzerne et utilisation de 17,4 ha de PT dans la rotation

CAS N°3 :

Intégration de 16,8 ha de luzerne et utilisation d'une estive collective de juin à octobre

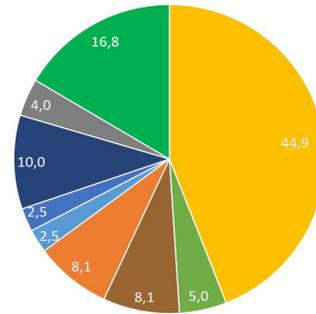
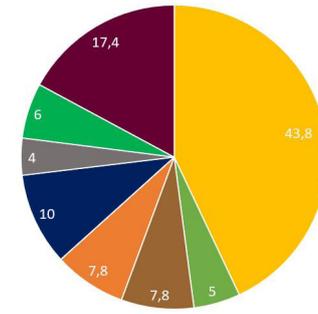
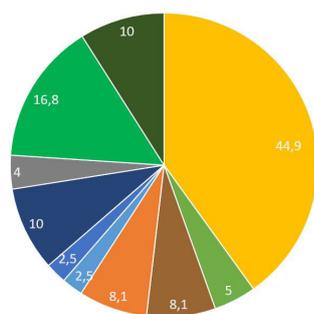
DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION DE L'ASSOLEMENT

CAS N°1

CAS N°2

CAS N°3

Type de rotation



Intercultures après le blé

12,1 ha

13,1 ha

13,1 ha

CONDUITE DU TROUPEAU

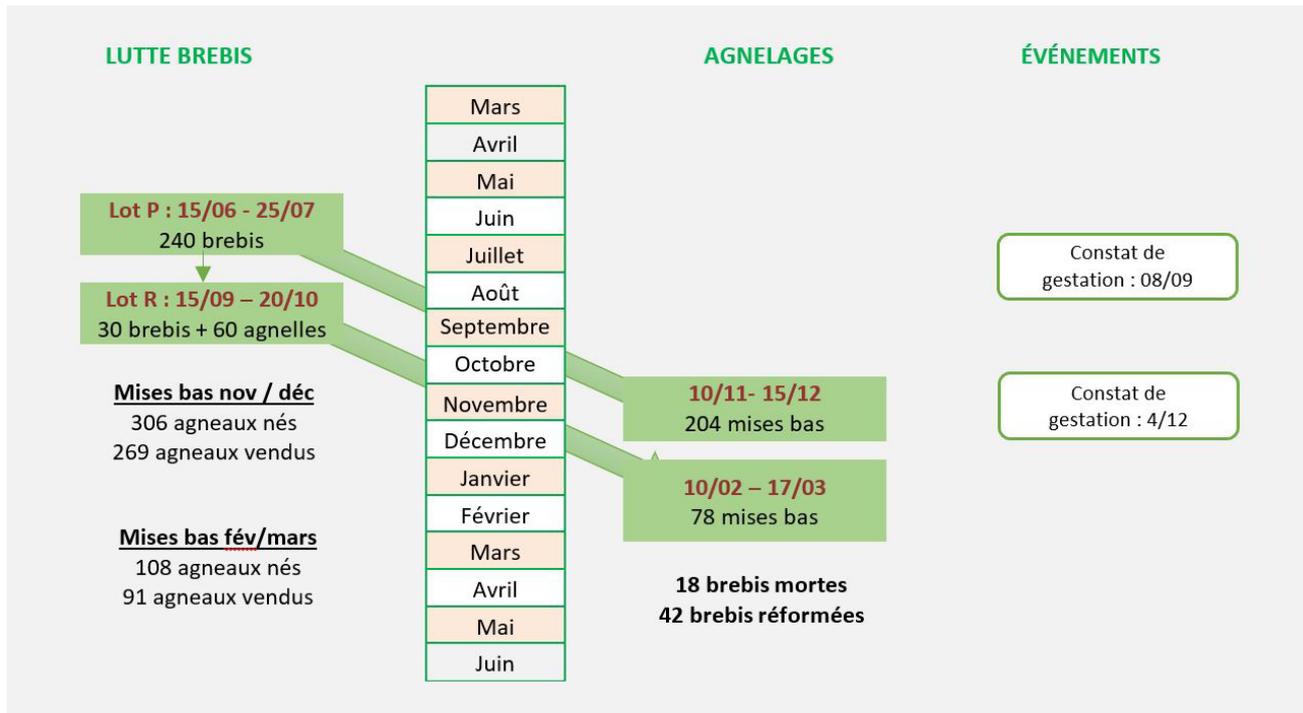
Le troupeau de 300 brebis est conduit en une mise bas par an sur deux périodes (nov-déc et février) en s'intercalant avec les travaux des cultures. La race choisie est naturellement dessaisonnée et adaptée au contexte local (par exemple F1 Rava - Ile de France).

Les brebis du lot principal (le plus conséquent en nombre de brebis) sont luttées en à partir de la mi-juin durant 35 jours et mettent bas en bergerie à partir du 10 novembre. Quatre semaines après 80 % des brebis ont agnelé.

Des constats de gestation sont effectués début septembre, les brebis « vides » sont remises en lutte avec les agnelles. Ce lot de rattrapage met bas mi-février.

Le renouvellement du troupeau est externe via un achat d'agnelles d'automne en juillet pour limiter le chargement au printemps. Dans le cas n° 3, elles peuvent être achetées au printemps et conduite en estive.

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA REPRODUCTION



RÉSULTATS DE LA REPRODUCTION

Effectif moyen présent (EMP)*	284
Taux de renouvellement/EMP	20 %

* EMP : effectif moyen de femelles de plus de 6 mois

** FDR : effectif mis en lutte

Taux de prolificité	147 %
Taux de mortalité agneaux	13 %
Taux de productivité numérique/EMP*	127 %
Taux de productivité numérique/FDR**	120 %

ALIMENTATION DU TROUPEAU

Paille litière : 51 kg MS/ brebis

Trois semaines avant l'agnelage, les brebis du lot principal sont rentrées en bergerie. Elles sont alors alimentées avec du foin de luzerne rationné, de la paille et des céréales (0,5 kg). En début de lactation, les brebis sont nourries avec du foin de luzerne, de la paille et des céréales (0,6 kg). Après 10 semaines de lactation, le concentré est diminué par palier jusqu'au sevrage des agneaux.

À partir du 15 mars, les brebis sont mises à l'herbe et complémentées avec des fourrages secs. Du 10 mai à mi-octobre, elles sont en pâture exclusive selon les cas, soit sur des prairies permanentes (cas n°1), soit sur des prairies temporaires (cas n°2) ou sur des prairies permanentes + estives. À l'automne, elles sont sur les intercultures semées après la récolte du blé tendre.



Le lot de repasses avec agnelles rentrent en bergerie 1 mois avant la mise bas, il est préparé avec du foin de luzerne à raison de 1,3 kg de MS/jour, de la paille et des céréales (0,5 kg). En période de lactation, elles consomment du foin de luzerne de 2ème coupe et des céréales (0,6 kg). Début mai, elles sont mises à l'herbe exclusivement. Dans le cas n°3, les brebis et agnelles partent en estive du 1er juin au 1^{er} octobre.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Lot principal 204 brebis	Bergerie (foin de luzerne + céréales + paille)	Bergerie (foin de luzerne + paille)	Pâturage sur prairies					Pâturage des intercultures		Bergerie (foin de luzerne + céréales + paille)		
Lot de repasses 30 brebis + 60 agnelles	Pâturage des inter- cultures	Bergerie (foin de luzerne + céréales + paille)		Bergerie (foin de luzerne + paille)	Pâturage sur prairies			Pâturage des intercultures				

Les lots d'agneaux sont constitués selon leurs dates de naissance. Dès 2 semaines, ils sont complétés à l'aide d'un aliment complet distribué à volonté. Au total, ils consomment en moyenne 80 kg d'aliment complet et 25 kg MS de paille. Les agneaux sont sevrés à 80 jours d'âge et commercialisés en moyenne à 120 jours. Ce choix permet de simplifier le travail, de limiter les problèmes sanitaires et de garantir une sortie rapide des agneaux notamment pour Pâques.



Pâturage tournant dans les trèfles ►

CAS N°1

CAS N°2

CAS N°3

Chargement (brebis/ ha SFP)	26,8	22,5	16,8
Kg de MS de foin distribué / brebis	241	241	241
Quantité de concentrés / brebis et par kg de carcasse produit	153 6,7	153 6,7	153 6,7
Kg de MS de paille alimentaire distribuée / brebis	91	91	91

MARGE BRUTE ESTIMÉE DE L'ENSEMBLE DES ATELIERS (CONJONCTURE 2021)

A partir des 3 cas d'études d'intégration d'un atelier ovin viande à une exploitation céréalière, les marges brutes des ateliers ont été estimées en prenant en compte les interactions entre les ateliers (production de fumier, effet luzerne sur les céréales, augmentation des rendements en blé après une interculture).

Aucune des hypothèses de départ ne pénalise la marge brute.

Le cas n°1 est la situation la plus rentable économiquement, il permet de valoriser des parcelles en prairies permanentes sur l'exploitation en modifiant peu l'assolement. Une marge potentielle de 14 000 € est dégagée pour rémunérer 0,4 UMO salariée. Le cas n°2 reposant sur l'intégration de prairies temporaires et de luzerne dans les rotations limite la plus-value dégagée dans un contexte favorable pour les grandes cultures. Enfin, le cas n°3 est le moins exigeant en main-d'œuvre grâce à la mise en estive de 240 brebis durant 4 mois.

Marge brute des ateliers hors aides

Situation initiale	CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
112 410 €	127 006 €	119 728 €	122 246 €
	+ 14 596 €	+ 7 318 €	+ 9 836 €

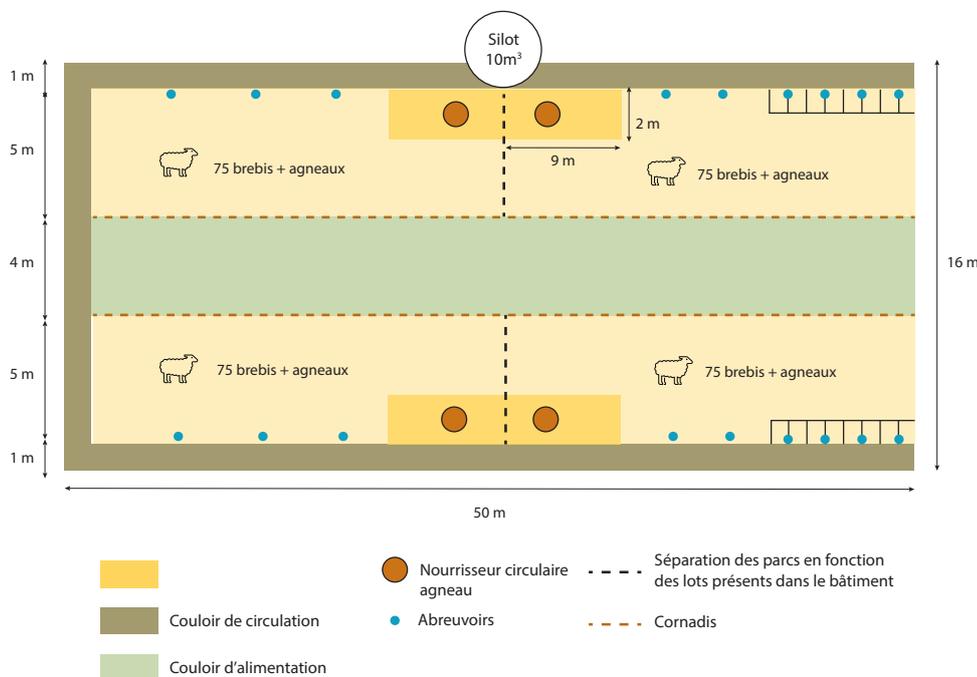
Attention, cette approche ne prend pas en compte l'équipement et les bâtiments nécessaires à la conduite de l'atelier ovin viande.

De plus, il n'intègre pas les aides PAC supplémentaires potentielles (aides aux légumineuses, écorégime, ICHN).

MODERNISER L'ATELIER OVIN VIANDE POUR SE FACILITER LE TRAVAIL

Le coût pour s'installer ou créer un atelier en production ovine est le plus souvent moindre que pour d'autres productions, mais un minimum d'investissements est nécessaire pour se lancer.

À titre d'exemple, un bâtiment neuf aménagé pour 250 brebis à 150 000 € HT :



L'important est de bien définir ses priorités.
Bâtiments : nécessité totale ou partielle ?

Le coût de l'investissement peut être réduit grâce à l'obtention de subventions pour les bâtiments et équipements (PCEA). Pour réduire les dépenses, il est possible d'aménager des bâtiments existants (serre à tabac, hangar de stockage...) ou de mettre en place des tunnels.

Équipements de contention : un minimum à acquérir pour se faciliter le travail sur le troupeau

- Cornadis en bergerie
- Parc de contention

Clôtures :

Possibilités d'investir dans des clôtures électriques mobiles (type kiwitech) pour le pâturage des couverts (environ 3 €/mètre linéaire)

Achat d'un chiot à dresser : 500 €.

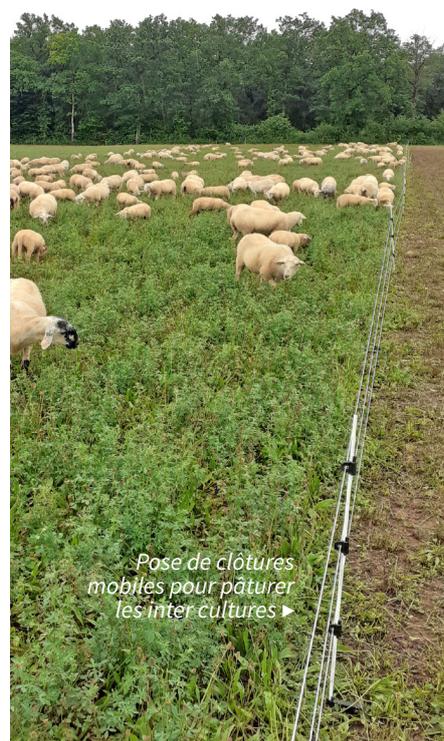
Quelques normes à connaître en cas d'aménagements d'un bâtiment :

- 3 brebis/mètre linéaire à l'auge
- 1,5 m² / brebis
- 5 m de profondeur de parc minimum pour laisser la place aux cages d'agnelage

PLUSIEURS EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE EQUIP'INN'OVIN

<https://idele.fr/services/outils/equipinnovin>

	Construire ou aménager un bâtiment		Convertir un bâtiment
	Auto construire un équipement et astuces		La contention
	Visualiser son projet en 3D		Les recommandations



Le travail est réparti sur l'année

Un atelier ovin s'intègre facilement dans une exploitation de grandes cultures au niveau du travail. En calant les périodes de mise bas en dehors des pointes de travaux sur les cultures, le travail est réparti sur l'année.

La conduite de la reproduction est l'élément structurant du planning de travail.

En élevage ovin viande, le travail d'astreinte est quotidien, il est difficilement différé dans le temps. En période creuse, 1 heure est suffisante pour surveiller le troupeau et déplacer les lots, alors qu'en période d'agnelage, 5 heures par jour sont nécessaires.

Exemple de planning de travail annuel entre ateliers correspondant aux simulations

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	1er-15 Nov.	15-30 Nov.	1er-15 Déc.	15-30 Déc.
Ovins	Alimentation en bergerie	Alimentation en bergerie Agnelages	Curage bergerie		Récolte des luzernes	Luttés			Repasse	Alimentation en bergerie	Alimentation en bergerie Agnelages	Alimentation en bergerie Agnelages++	Alimentation en bergerie Agnelages++	Alimentation en bergerie Curage bergerie
Grandes cultures			Préparation semis	Préparation semis Semis	Semis		Moisson Irrigation Castration	Moisson Irrigation Semis		Travail du sol Semis Récolte	Travail du sol Semis	Travail du sol Semis		

Regards croisés des conseillers spécialisés



Anaïs Marteaux (COPAGNO-FEDER) :

« La double production Ovin-Céréales est une bonne façon d'avoir une exploitation complémentaire. Il ne faut cependant pas négliger les aspects techniques de ces deux productions, le but étant que les deux productions soient rentables. L'élevage ovin demande temps et précision. C'est une production très technique. Il ne faut hésiter à se former, à demander de l'aide. Éleveurs comme techniciens, l'objectif pour nous est d'avoir des exploitations pérennes, viables et vivables. »

Céline Marville (SICAREV Coop) :

"Pour réussir, il est impératif de se former et d'être accompagné techniquement. Cela est d'autant plus vrai en élevage ovin. La production ovine demande de la rigueur et de la technicité pour atteindre de bons résultats de production (taux de productivité, marge brute, ...)

Il faut se former avant de se lancer, faire des stages de parrainage, rencontrer d'autres éleveurs, échanger et partager. Aujourd'hui, différents parcours de formation initiales existent (Certificat de Spécialisation ovin, Licence Pro), mais aussi continus notamment via Inn'ovin.

La filière ovine est organisée et solidaire et les porteurs de projets peuvent compter sur elle :

- Les éleveurs ovins aiment partager leurs expériences.
- Les Chambres d'agriculture guident chaque projet d'installation, et ont des techniciens conseils spécialisés (fourrages, ...).
- Les Organisations de Producteurs accompagnent au quotidien et apportent de précieux conseils techniques (alimentation, sanitaire, reproduction, constitution de cheptel, production d'agneaux et mise en marché...).



Yoann Ginestière (Chambre d'agriculture 63) :

« Construire les systèmes de demain... en utilisant les techniques d'autrefois ! C'est ainsi que nous pourrions résumer cette étude. L'enjeu est de taille : trouver des solutions pour faire face les changements et aléas que subissent et que vont subir les productions végétales. Retrouver de la complémentarité avec un atelier d'élevage revêt bien sûr un enjeu économique, mais surtout agronomique, notamment sur les terres à faibles potentiels des coteaux de Limagne.

Les ruminants, comme les ovins, ont souvent l'image d'une usine à fertilisant : il faut la valoriser ! Par exemple, ils transforment sous une forme directement assimilable les éléments fertilisants NPK, via leurs déjections. Moins de pertes, plus de recyclage et des économies sur les achats de fertilisants !

Grâce à notre réseau d'agriculteurs et nos références de terrain, nous pouvons vous conseiller pour réussir la transition vers un système de production performant.»

Créer un partenariat entre céréalier et éleveur ovin

Des opportunités de d'échanges entre éleveurs ovin viande et céréaliers sur le territoire de Limagnes sont possibles. A l'échelle de ce territoire, il est possible de créer des partenariats gagnants - gagnants pour les deux parties : du pâturage de qualité pour les brebis côté éleveurs et une maîtrise des couverts qui évite leur destruction avant semis côté céréaliers. Une monnaie d'échange fumier-paille peut s'organiser.

Ces systèmes ont déjà été étudiés par ailleurs, néanmoins leur adaptation est très liée aux territoires et à leurs particularités agronomiques.

GAEC SERVIER (Olloix -63) :

« Nous avons 630 brebis Rava conduites en 2 agnelages par an. Au global, nous faisons pâturer nos brebis dans 3 exploitations céréalières sur 21 ha sur des couverts végétaux et les colzas. En terme pratiques, nous n'avons pas de baux écrits, nous fonctionnons par oral. Cela nous permet de gagner en autonomie alimentaire et d'économiser du foin à distribuer. Pour mes voisins céréaliers, situés à 15 km de l'exploitation, ils y voient plusieurs avantages, notamment celui d'éviter le broyage. Tout ça roule sans échange d'argent entre nous parce que chacun y trouve son compte. »



Ce à quoi il faut penser avant de se lancer !

- Bâtir un partenariat équilibré / de confiance
 - Se concerter sur le type de couvert à implanter
 - Elaborer un calendrier prévisionnel de pâturage et d'interventions
 - Se mettre d'accord sur la répartition des tâches
-



INN'OVIN
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

POUR EN SAVOIR PLUS

Projet POSCIF :

<http://www.agrofile.fr/poscif/>

Projet BREBIS_link :

<https://dordogne.chambre-agriculture.fr/innovation-expe/innoverenagronomie/nos-projets-innovants-en-agronomie/le-paturage-ovin-pour-creer-du-lien/>



Juin 2022

Crédits photos : CIIRPO, Céline Marville - Référence idele : 00 22 301 030

Document rédigé par Mélanie Beaumont (CRA AURA), Yoann Ginestière (CA 63), Emilie Leray (CRA AURA) Anaïs Marteaux (FEDER-COPAGNO), Céline Marville (SICAREV Coop), Marie Miquel (Idele), Danielle Sennepin (CA 23), Laurence Sagot (Idele/CIIRPO)

Remerciements aux agriculteurs (Gaec Tixier et fils, Thierry Orcière, Pierre Audebert, Gaec Servier, Gaec des Marandes, Patrice Demay, SCEA Courtet) du département du Puy-de-Dôme, qui par leurs réponses et informations ont contribué à la réalisation de cette étude.

